



## Assemblée de copropriété

Par **labarthe**, le **24/01/2016** à **17:10**

Peut on mettre à l ' ordre du jour de l'assemblée de copropriété la demande suivante : l ' assemblée de copropriété demande à chaque occupant de l'immeuble de vivre en bons pères de famille afin de respecter la quiétude de chacun. Il est demandé de mettre fins aux hurlements de personnes, aux claquages de portes, aux tappings sur les sols.  
En vous remerciant.

Par **youris**, le **24/01/2016** à **18:33**

bonjour,  
vous pouvez demander l'inscription et le vote d'une telle délibération à l'A.G. dont l'effet n'est pas garanti surtout que votre règlement de copropriété doit déjà comporter de telles obligations pour les occupants de la copropriété.  
salutations